

Suspension du chef du Service de la sécurité civile et militaire

L'année passée, des problèmes internes au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ont été rapportés à plusieurs reprises à M. Jean Studer, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). En conséquence, ce dernier a décidé, en janvier dernier, de mener une enquête administrative pour vérifier si ces informations étaient fondées.

Le rapport de cette enquête a été remis au chef du DJSF le 18 mars 2011. Il a révélé que M. Jean-François Staehli, chef du SSCM depuis le 1^{er} septembre 2009, n'avait pas toutes les qualités requises pour diriger une unité avec les contraintes propres à une administration publique et qu'il entretenait des relations parfois difficiles ou inadéquates avec les collaborateurs et collaboratrices et les partenaires de son service.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des résultats de l'enquête administrative lors de sa séance du 23 mars 2011. Il a décidé de suspendre M. Jean-François Staehli de sa fonction et d'envisager l'ouverture d'une procédure de renvoi.

Depuis le lundi 28 mars, M. Claude-Henri Schaller, secrétaire général du DJSF, assume la direction intérimaire du SSCM avec les cadres du service.

Les collaborateurs et collaboratrices du SSCM et la sous-commission de gestion et des finances du DJSF ont été informés de l'ensemble de ces démarches.

Aucun complément ne sera donné en lien avec cette information.

Neuchâtel, le 30 mars 2011